

# Plan d'Épargne Retraite Individuel



## Abeille Retraite Plurielle

Le Plan d'Épargne Retraite Individuel (PERIN) Abeille Retraite Plurielle vous permet d'épargner pour votre retraite tout en réduisant votre charge fiscale. Vous pouvez en bénéficier quel que soit votre statut : salarié, profession libérale, artisan, commerçant, agriculteur, fonctionnaire voire sans activité professionnelle et le conserver quelle que soit l'évolution de votre carrière.

### Réduire votre charge fiscale

Chaque année, les versements que vous effectuez sur votre contrat sont **déductibles<sup>1</sup> de vos revenus ou de vos bénéfices imposables<sup>2</sup>**. Un diagnostic fiscal avec votre intermédiaire est indispensable avant toute souscription, et peut être utile à chaque versement.

### Des plafonds de déduction fiscale définis par la loi

Compte tenu que vous n'avez **pas d'obligation de versements annuels**, vous choisissez librement le montant que vous souhaitez y consacrer. En revanche, si la loi ne limite pas votre possibilité d'épargner pour votre retraite, elle fixe une **enveloppe globale** annuelle de déductibilité de vos versements de vos revenus imposables appelée « **disponible fiscal retraite** », qui dépend de votre statut professionnel. Pour connaître le montant maximum déductible auquel vous avez droit, n'hésitez pas à solliciter votre intermédiaire !

### Une épargne retraite à votre rythme

Vous pouvez alimenter votre Plan d'Épargne Retraite Individuel par des versements programmés, particulièrement adaptés à la préparation de la retraite. Vous définissez le montant (50 € minimum mensuel) et la périodicité (mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle) qui vous conviennent. Vous pouvez ensuite suspendre ou modifier vos choix à tout moment. Vous pouvez aussi ne réaliser que des versements libres, dès 100 €.

### Une épargne disponible par anticipation dans certains cas

En principe, votre épargne reste indisponible jusqu'à la retraite. Vous pourrez néanmoins en disposer avant ce terme dans le cadre de l'acquisition de votre résidence principale<sup>3</sup> ou en cas d'accident de la vie limitativement énumérés : la cession de votre activité non salariée à la suite d'une liquidation judiciaire, l'épuisement de vos droits aux allocations chômage, l'invalidité<sup>4</sup> (la vôtre, celle de votre conjoint, celle de votre partenaire de PACS et/ou celle de l'un de vos enfants à charge), de votre surendettement ou du décès de votre conjoint ou de votre partenaire de PACS. En cas de sortie pour accident de la vie, les sommes perçues sont exonérées d'impôt sur le revenu ; seuls les prélèvements sociaux seront appliqués sur la part de plus-value retirée.

### Le choix du ou des mode(s) de sortie

À la retraite, vous pourrez choisir de récupérer l'épargne que vous avez constituée sous forme de capital<sup>3</sup>, d'un complément de revenus versé à vie (une rente viagère), ou d'un mixte des deux. La sortie en capital pourra s'effectuer en une ou plusieurs fois ce qui peut, par exemple, permettre d'éviter une charge fiscale excessive.

Abeille Retraite Plurielle garantit dès l'adhésion le taux de transformation de votre rente. Quelle que soit l'évolution de l'espérance de vie dans les années à venir, vous avez l'assurance de ne pas voir votre rente baisser du fait de l'augmentation de l'espérance de vie. Tous les contrats retraite ne prévoient pas cette garantie !

De plus, Abeille Retraite Plurielle prévoit **un grand nombre d'options de rente**, qui vous permettront de moduler le montant de votre retraite selon vos besoins.

#### Les Abeille Assurances

Nous pouvez désigner librement la ou les personnes qui bénéficieront de l'épargne restant investie sur l'adhésion à votre décès (hors épargne déjà transformée en rente).

<sup>1</sup> Si vous n'êtes pas ou peu fiscalisé, vous pouvez renoncer à cet avantage immédiat pour bénéficier d'une fiscalité plus douce à la retraite : seuls vos gains financiers seront alors fiscalisés au moment de récupérer votre épargne.

<sup>2</sup> Dans les limites et plafonds fixés par la réglementation en vigueur. En contrepartie, vos droits seront soumis à l'impôt sur le revenu et aux prélèvements sociaux lors du dénouement à l'échéance du contrat ou en cas de sortie anticipée pour l'acquisition de votre résidence principale ou pour accident de la vie.

<sup>3</sup> Uniquement les sommes issues de versements volontaires, après application de la fiscalité en vigueur.

<sup>4</sup> Invalidité correspondant à un classement en 2<sup>e</sup> ou 3<sup>e</sup> catégorie.

## Différents modes de gestion

Le Plan d'Épargne Retraite Individuel vous donne accès à **3 modes de gestion financière** : la gestion évolutive, qui vous permet de sécuriser progressivement votre épargne, la gestion sous mandat et la gestion libre. Cette dernière offre un large choix de **supports financiers permettant, en contrepartie d'un risque de perte en capital, de rechercher le potentiel des marchés financiers.**

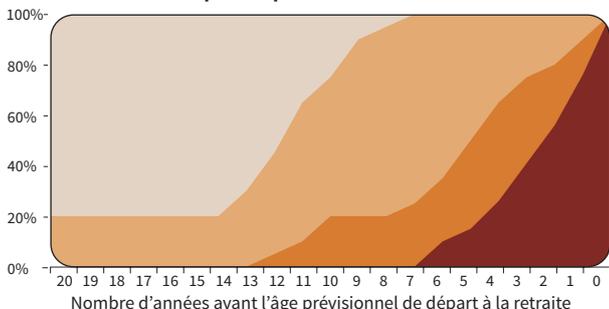
▶ **Les  Abeille Assurances**

À tout moment, vous pouvez changer de mode de gestion et/ou les combiner entre eux. Les arbitrages au sein du contrat sont gratuits et illimités !

## La gestion évolutive

**Pour un pilotage automatique de votre épargne adapté à votre horizon retraite**

Exemple de la répartition entre les supports du profil Équilibre Horizon Retraite



C'est le mode de gestion par défaut, préconisé par les pouvoirs publics. Vous choisissez la grille de répartition de votre épargne qui vous correspond parmi les 3 profils proposés « Prudent », « Équilibre » ou « Dynamique ». Votre épargne est dynamisée à long terme et sécurisée progressivement à l'approche de votre date prévisionnelle de départ à la retraite.

- Aviva Conviction Patrimoine (SRRI : 6)
- Aviva Valorisation Patrimoine (SRRI : 5)
- Aviva Sélection Patrimoine (SRRI : 3)
- Support en euros Abeille RP Sécurité Retraite (SRRI : 1)

## La gestion sous mandat

**Pour bénéficier d'une gestion active de votre épargne, si vous ne disposez pas du temps et/ou des connaissances financières nécessaires**

Vous avez le choix entre l'expertise de deux sociétés de gestion : Aviva Investors France ou Rothschild & Co Asset Management Europe. Elles conseillent Abeille Retraite Professionnelle dans la détermination des allocations d'actifs selon trois profils d'investisseur (prudent, équilibre, dynamique). Ces allocations d'actifs sont régulièrement revues en fonction de l'évolution des marchés financiers. Vous êtes tenu informé à chaque arbitrage de la modification de votre allocation sur votre espace personnel Abeille Assurances.

## La gestion libre avec une large gamme de plus de 100 supports

**Pour une gestion autonome et proactive de votre épargne**

Vous disposez d'une large palette de supports en unités de compte<sup>5</sup>, gérés par une trentaine de sociétés de gestion sélectionnées pour leur expertise, que vous pouvez panacher en toute liberté. Selon vos convictions et en fonction des opportunités de marché, vous pouvez à tout moment arbitrer gratuitement et de façon illimitée votre épargne pour faire évoluer votre répartition entre les **supports disponibles**.



### Épargnez responsable avec notre offre

Abeille Retraite Plurielle vous propose une offre financière sur la thématique de l'Investissement Socialement Responsable (ISR).

Accédez à une gamme de supports<sup>5</sup> financiers disposant du label public ISR ou un label équivalent (le label ISR ne préjuge pas de la classification SFDR du produit) et à une offre de fonds thématiques diversifiée orientant l'épargne vers des enjeux de société tels que l'emploi, la préservation de l'eau, des forêts ou le développement des énergies propres.

Si ce type d'investissement vous intéresse, n'hésitez pas à contacter votre intermédiaire pour découvrir notre gamme de supports ISR et identifier ceux qui sont les plus adaptés à vos attentes, votre situation personnelle, votre profil d'investisseur et votre horizon d'investissement.

▶ Selon vos objectifs et après une étude approfondie de votre situation personnelle, votre intermédiaire pourra vous guider dans vos choix.

<sup>5</sup>L'investissement sur des supports en unités de compte présente un risque de perte en capital. Il n'est pas garanti, mais est sujet à des fluctuations, à la hausse ou à la baisse, dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.